Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 087-278708516-20250408-20250408_B02-DE

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 08 AVRIL 2025

20250408_B02 - Rilhac-Rancon – Construction 22 logements – 37 avenue de la Libération – Abandon du projet

---

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 08 avril 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 087-278708516-20250408-20250408_B02-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le projet immobilier sis 37 avenue de la Libération à Rilhac Rancon adopté le 30 juin 2021 pour la réalisation de 28 logements,

Considérant la première modification du programme passant à 27 logements, validée le 22 septembre 2021 au vu des prescriptions du certificat d'urbanisme,

Considérant le souhait de la Mairie de Rilhac Rancon de diminuer le nombre et la typologie des logements pour un projet moins dense, abaissant le nombre de logement à 20,

Considérant la nouvelle modification du programme faisant suite à la réunion de concertation avec les riverains du 13 novembre 2023 et augmentant le nombre de logements individuels et en réduisant la hauteur des bâtiments,

Vu le rapport de la DDT en date du 09 décembre 2023 préconisant une réflexion mixte entre bâtiment collectif sur l'avenue et intermédiaire en cœur d'ilot, dans l'objectif de limiter les « nuisances » perçues éventuellement par les riverains,

Considérant les différentes études et analyses menées, mettant en évidence le déséquilibre financier de l'opération,

Considérant l'octroi d'une subvention par l'EPFNA d'un montant de 220 000 € à la condition que les travaux démarrent au plus tard en décembre 2025, pour 22 logements et tenant compte des observations des différentes parties en mars 2025,

Considérant l'incapacité de la Mairie de Rilhac Rancon d'instruire le permis en 2025,

Considérant la non-viabilité du projet sans la subvention exceptionnelle de l'EPFNA, et l'absence d'instruction du permis de construire par la commune de Rilhac-Rancon en 2025,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Décide l'abandon du projet immobilier sis 37 avenue de la Libération à Rilhac Rancon au motif de l'intérêt général ;

- Autorise la rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre pour son nouveau projet APS à hauteur de 22 638.41 € HT.

Formalités de publicité effectuées
le 14 AVR. 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le 11 AVR. 2025
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT